



Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris (Institut historique allemand)

Band 20/1 (1993)

DOI: 10.11588/fr.1993.1.58183

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nichtkommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.





orthodoxe a admis très peu, et si elle l'a fait, il n'y a aucune trace d'un dialogue quelconque. On ne peut pas parler d'union, seulement d'une reductio Grecorum.

Cette politique religieuse était inspirée par la politique envers les musulmans et il n'est donc pas étonnant (en théorie du moins) que même des représentants mongols sont apparus à Lyon, représentants d'un peuple que le Concile précédent avait respué: la coopération avec des païens afin de combattre d'autres païens. Les mesures politiques envers l'Empire germanique se situent d'ailleurs dans le même contexte: la reconnaissance de Rudolphe de Habsbourg et de cette façon un pas vers la fin du Grand Interrègne. L'auteur a très bien montré comment l'»union« avec les Orthodoxes n'a pas vraiment fait l'objet de discussions, tandis que le dernier grand thème – la réforme interne de l'Église occidentale – a suscité beaucoup plus d'émotion. Deux points majeurs furent à l'ordre du jour: une procédure adaptée pour l'élection des papes en conclave et le combat de la prolifération des mouvements religieux et spécialement des mendiants. Le Concile condamnait par exemple à courte échéance les Frères du sac à l'extinction. Je suis convaincu que ces quelques idées ne reprennent que de façon caduque toute la richesse de ce livre: érudition, certes, mais aussi ce style agréable et souple. Souhaitons que tous les volumes de cette série atteignent le même niveau.

Ludo Milis, Gent

Hercule Géraud, Paris sous Philippe-le-Bel. D'après des documents originaux et notamment d'après un manuscrit contenant »Le rôle de la Taille« imposée sur les habitants de Paris en 1292, Tübingen (Niemeyer) 1991, *XV u. XVI-640 u. *84 S. (Patronymica Romanica, 2).

Anzuzeigen ist der überteuerte Nachdruck einer für die Bevölkerungsgeschichte des spätmittelalterlichen Paris grundlegenden Arbeit, die 1837 in der berühmten »Collection de documents inédits sur l'histoire de France« erschien. Erst 1834 nach Paris gekommen, übernahm Géraud 1836 die Aufgabe, das Pariser Steuerverzeichnis von 1292 zu bearbeiten, und legte seine Edition mit umfassendem auswertenden Teil schon ein Jahr später vor. Die Handschrift, noch im 18. Jh. im Trésor des chartes verwahrt, war auf Umwegen 1836 in die Bibliothèque Nationale gelangt (Ms. fr. 6220). Diesem ältesten und gleichzeitig umfangreichsten Steuerverzeichnis folgten entsprechende Listen von 1296, 1297, 1298, 1299, 1300 und 1313, die von Karl Michaëlsson studiert und teilweise publiziert wurden. Der »Livre de la Taille de Paris pour l'an 1292« gewährt einzigartige Einblicke in eine von Handel und Handwerk lebende Stadtbevölkerung, während die Unterschichten und die Geistlichkeit aus begreiflichen Gründen keine Berücksichtigung fanden. Schon Géraud erkannte den Wert der Quelle und ließ seiner Edition neben einem Kommentarteil von über 160 Druckseiten einen ersten Versuch der statistischen Auswertung folgen; sein besonderes Interesse galt der städtischen Topographie, und diese Anstrengungen schlugen sich in einem »Plan de la ville de Paris sous Philippe-le-Bel« nieder, der auch dem Nachdruck beigegeben wurde.

Das jetzt vorliegende Werk ist mit einer knappen Einleitung von Caroline Bourlet und Lucie Fossier versehen, die auf die ungeheuren Chancen einer personengeschichtlichen Auswertung sämtlicher Steuerlisten zwischen 1292 und 1313 für historische Demographie und Sozialgeschichte ebenso hinweisen wie auf zahlreiche offene Fragen. So ist noch nicht schlüssig geklärt, welchen genauen Zweck das Verzeichnis 1292 verfolgte, nach welchen Kriterien die Besteuerung erfolgte und welche fiskalischen Entwicklungen sich an der Wende vom 13. zum 14. Jh. beobachten lassen. Der Neudruck mag künftige Anstrengungen um die Steuerlisten anregen, zumal nun ein personengeschichtlicher Index als Anhang (S.*1-*84) erstellt wurde, der die üblichen Probleme der Identifikation von Namen mit Personen zu meistern hatte.

Warum ein bloßer fotomechanischer Nachdruck, vermehrt um eine kurze Einleitung und

302

Rezensionen

ein Register, für 648 DM verkauft wird, entzieht sich dem Vorstellungsvermögen des Rezensenten; der Verlag hat der jungen Reihe damit keinen guten Dienst erwiesen.

Bernd Schneidmüller, Braunschweig

Jeffrey H. Denton, Philip the Fair and the Ecclesiastical Assemblies of 1294-1295, Philadelphie (The American Philosophical Society) 1991, 82 p. (Transactions of the American Philosophical Society, 81).

L'histoire religieuse de la France de Philippe le Bel n'est pas seulement faite des démêlés du souverain avec Boniface VIII, mais aussi des rapports complexes entretenus par le Capétien avec les évêques du Royaume. En dépit de quelques travaux, c'est là encore une question mal connue, et le petit livre de J. Denton nous apporte sur ce point une contribution originale. L'auteur a heureusement réuni l'ensemble des pièces concernant une taxation (double décime) décidée par le roi de France en 1294, levée sur les revenus des bénéfices ecclésiastiques, et destinée à fournir les subsides nécessaires à la poursuite de la guerre entreprise contre l'Angleterre.

Cette décision se situait dans la série des décimations perçues par les papes, ou par les souverains avec le consentement de Rome. Les sommes ainsi recueillies devaient théoriquement servir à reprendre la Croisade, mais en fait elles étaient souvent affectées à d'autres fins. Au cours des deux années de la vacance du Siège apostolique qui suivit la mort de Nicolas IV, Philippe le Bel décida donc de mettre une nouvelle fois à contribution le clergé du Royaume. Une telle attitude était d'ailleurs justifiée par certains théologiens et canonistes: au sentiment de ces derniers, les clercs pouvaient en certaines circonstances, telles que »l'urgente nécessité«, librement compléter les taxations voulues par la Couronne. D'ailleurs le clergé s'estimait capable de défendre seul ses propres intérêts.

Au lieu de procéder à la manière du roi d'Angleterre en réunissant l'ensemble du clergé du Royaume, le roi de France convoqua, ou fit convoquer des assemblées restreintes du clergé séculier, dénommées conciles provinciaux. Dans le même temps, des réunions furent tenues par les réguliers qui échappaient à l'autorité épiscopale: l'intention du souverain était tout à la fois de diviser et de contrôler le monde clérical.

Pour mieux cerner ces événements, J. Denton a recueilli et publié 24 actes ou notices rédigés au cours du dernier trimestre de 1294 et des premiers mois de 1295. Ces textes concernent principalement des provinces ecclésiastiques (Bourges, Tours, Reims, Narbonne, Bordeaux, Lyon, Rouen) et des exempts (monastères situés à l'intérieur des provinces de Bourges et de Narbonne, Clunisiens, Prémontrés, Cisterciens de Bourgogne). L'ensemble permet de reconstituer le fonctionnement de ces assemblées dont on retrouve les éléments essentiels. Toutefois les pièces conservées sont d'importance inégale. Il ne reste le plus souvent que le texte de la décision adoptée; néanmoins ce décret est parfois précédé de la convocation envoyée par l'autorité archiépiscopale, et, dans le cas des exempts, par le roi ou par un de ses représentants. Il s'y ajoute des actes dignes d'intérêt à plus d'un titre: réserves émises par l'épiscopat de la province de Bourges, appel à Rome des procureurs des chapitres cathédraux de la province de Reims.

J. Denton nous donne donc un dossier des plus intéressants pour l'histoire religieuse de la fin du XIII° s. L'édition est d'ailleurs de qualité: on y retrouve la rigueur dont avaient fait preuve F. Powick et Ch. Cheney dans leur publication des conciles et synodes anglais du XIII° s. Ces actes font surtout connaître les méthodes adoptées par le souverain à l'égard des prélats, et surtout le comportement de l'épiscopat fait d'une trop grande servilité envers la personne du Capétien, pour ne pas dire flagornerie ou bassesse. La lecture des préambules est, en cette matière, des plus significatives. C'est bien à juste titre que J. Denton évoque dans son introduction les gravamina envoyés au roi par l'évêque d'Angers, Guillaume Le Maire: on y